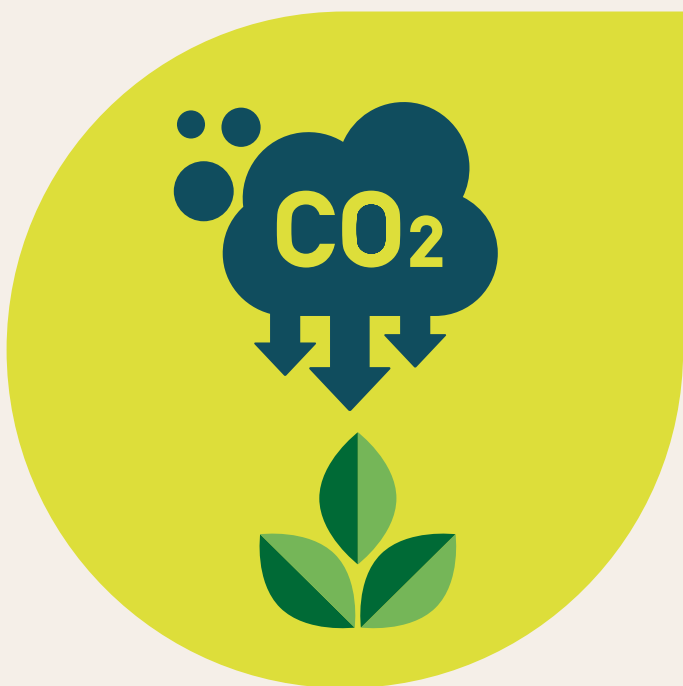
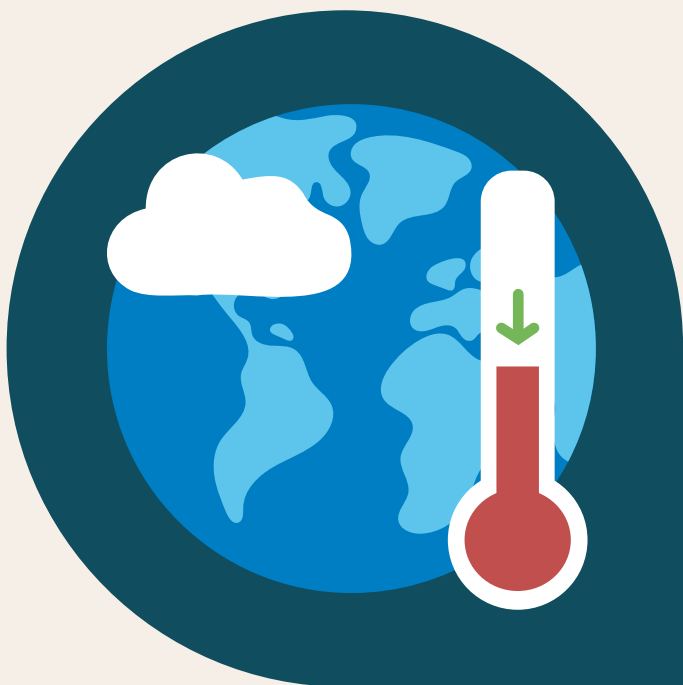




## PLAN DE TRANSITION 2026-2030

*Le Conseil départemental s'engage sur la poursuite de la réduction des émissions de gaz à effet de serre*







## Sommaire

Édito .....	p.4
Pourquoi un bilan des émissions de gaz à effet de serre ? .....	p.5
Quel périmètre pour le Conseil départemental ? .....	p.6
Les résultats du bilan 2021 .....	p.7
Une baisse des émissions entre 2010 - 2013 - 2021 .....	p.8
Les postes les plus émetteurs .....	p.9
Une stratégie et un plan de réduction des émissions.....	p.11
Un plan d'action 2026 - 2030 ambitieux .....	p.12
Plan d'action 2026 - 2030 détaillé .....	p.13



# Édito



Depuis plusieurs années, le Conseil départemental du Gard a fait du développement durable un pilier de son action publique. À travers son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, sa démarche "Eau et Climat", ou encore l'engagement de nos jeunes élus du Conseil départemental des Jeunes avec le site "L'Inventerre pour des collèges plus verts", notre collectivité a su ancrer la transition écologique dans la réalité du territoire.

Aujourd'hui, cette stratégie Bas carbone, élaborée à la suite d'une large concertation menée avec nos agents et l'ensemble de nos directions opérationnelles entre novembre 2023 et décembre 2024, franchit une nouvelle étape décisive : celle d'une planification structurée et ambitieuse qui traduit notre volonté de faire notre part dans la lutte contre le changement climatique. Les résultats sont déjà probants – depuis 2013, nous avons réduit nos émissions de 14 %, pour atteindre 65 390 tonnes de CO<sub>2</sub>. Le Plan de transition 2026-2030 ambitionne d'aller plus loin encore, avec une réduction supplémentaire de 21 % de nos émissions par rapport à 2021.

Ce plan s'articule autour de 7 axes et 34 actions : réduction des consommations énergétiques surtout fossiles, achats durables, alimentation moins émissive dans nos collèges, travaux routiers bas carbone, transition vers des véhicules électriques, augmentation du stockage carbone sur nos propriétés, et sensibilisation de l'ensemble de nos agents au quotidien.

Le chemin vers la neutralité carbone reste long et cette démarche traduit un engagement politique clair, profond et indéfectible : celui de défendre notre environnement, notre santé, notre qualité de vie, et de bâtir un avenir durable pour les générations gardoises à venir. Ensemble, nous avons la capacité et la responsabilité d'agir, ici et maintenant.

**Françoise Laurent-Perrigot**, *Présidente du Conseil départemental du Gard*

*La Vice-Présidente déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité*

## Pourquoi un bilan des émissions de gaz à effet de serre ?

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre est une obligation réglementaire pour les collectivités locales et leur permet de connaître précisément les sources d'émissions de ces gaz. Au-delà de l'aspect réglementaire, la réalisation régulière de bilans des émissions permet au Conseil départemental de contrôler qu'il s'inscrit bien dans la trajectoire de réduction qu'il s'est fixé.

Deux catégories d'émissions de gaz à effet de serre sont distinguées : les émissions directes (qui ont lieu sur le site analysé) et les émissions indirectes (qui ont eu lieu en amont ou en aval). Parmi les émissions indirectes, au moins 80 % doivent être prises en compte dans le bilan, ce sont les émissions indirectes significatives.

### Émissions directes

Les émissions liées à la consommation d'énergie des bâtiments et à la combustion du carburant (flotte).

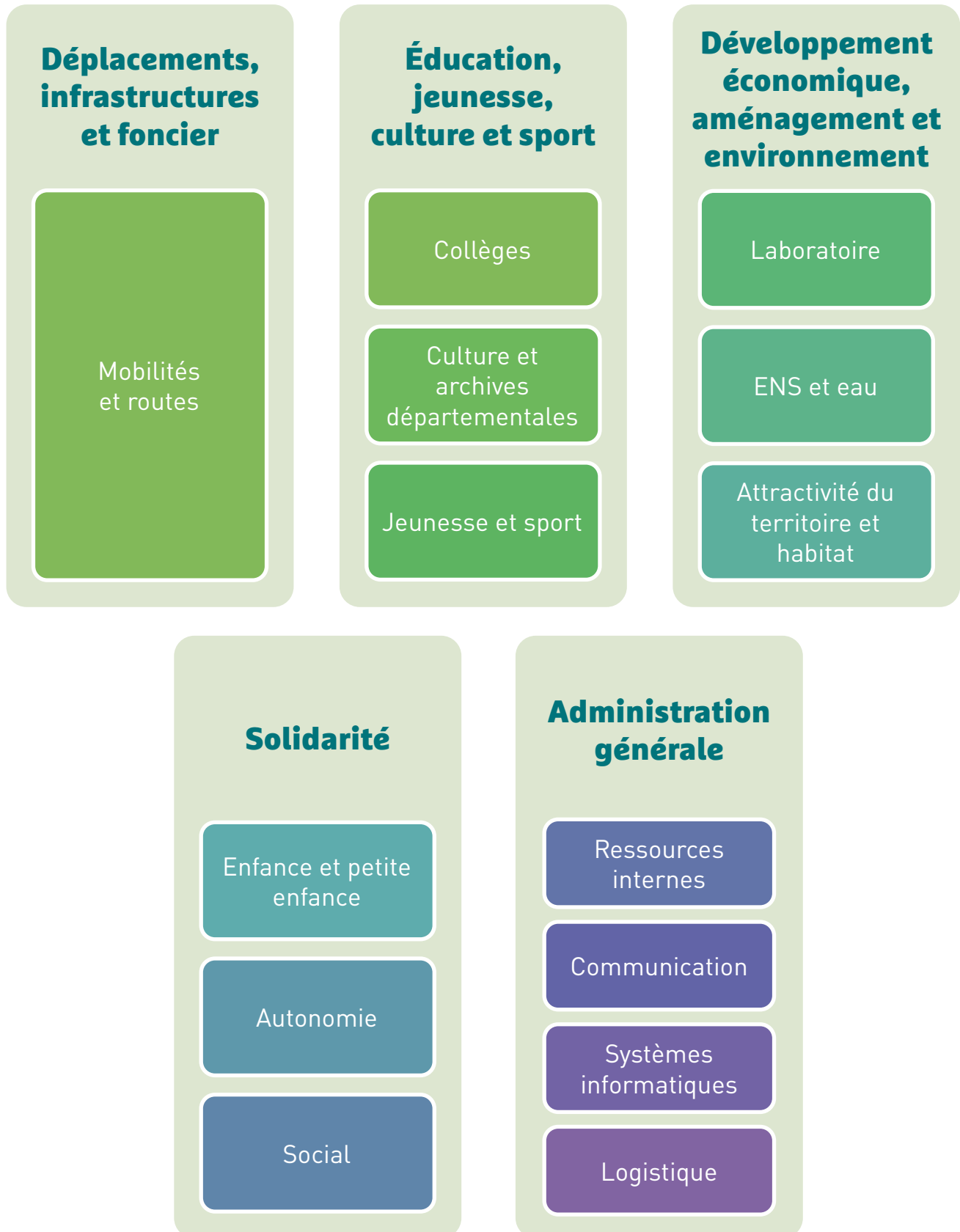
### Émissions indirectes significatives

Les émissions indirectes de l'électricité et des réseaux de chaleur. Les émissions liées à la consommation d'énergie amont (fabrication des biens de consommations, des matériaux, procédés agricoles, etc.) ou non contrôlées par le Conseil départemental (déplacements domicile-travail, domicile-collèges, etc.).



# Quel périmètre pour le Conseil départemental ?

Le bilan a été réalisé sur l'année de reporting 2021 avec la méthode Bilan Carbone®. Il porte sur l'ensemble du patrimoine et des compétences départementales.



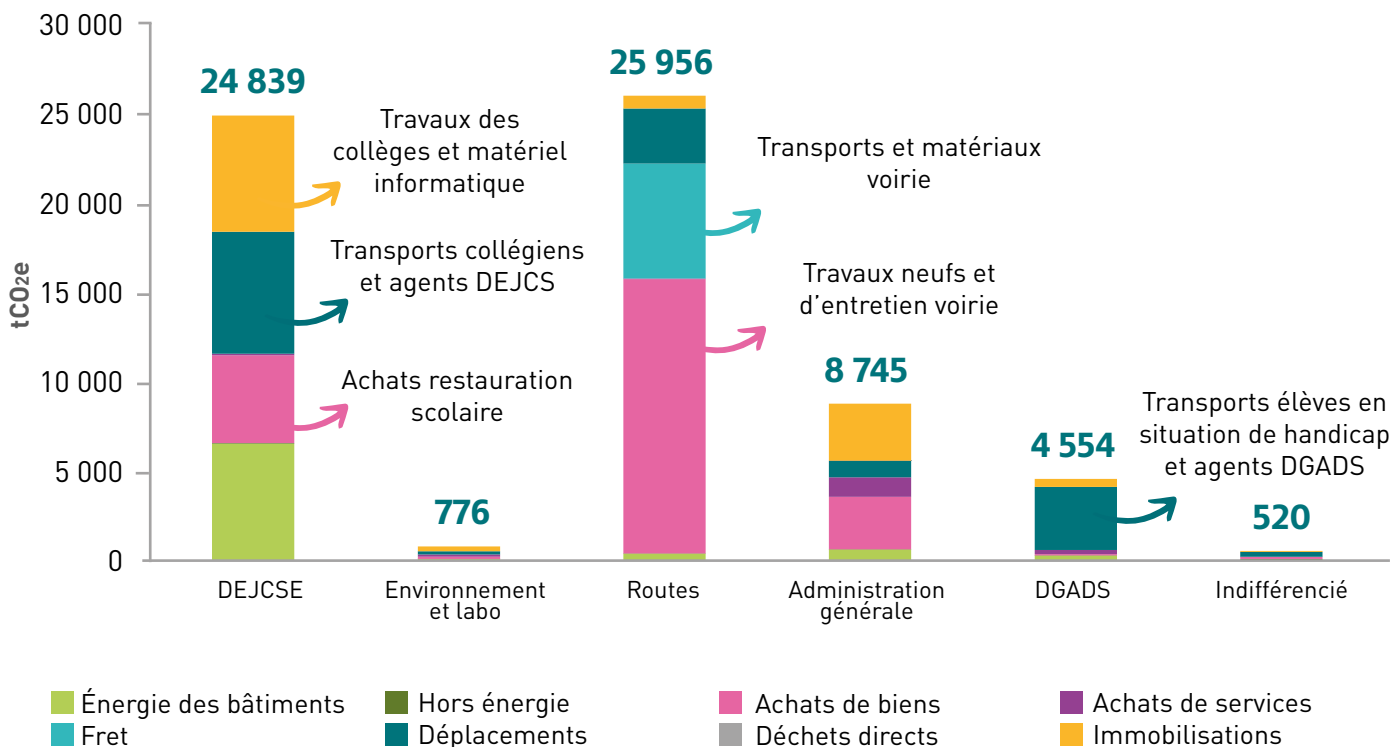
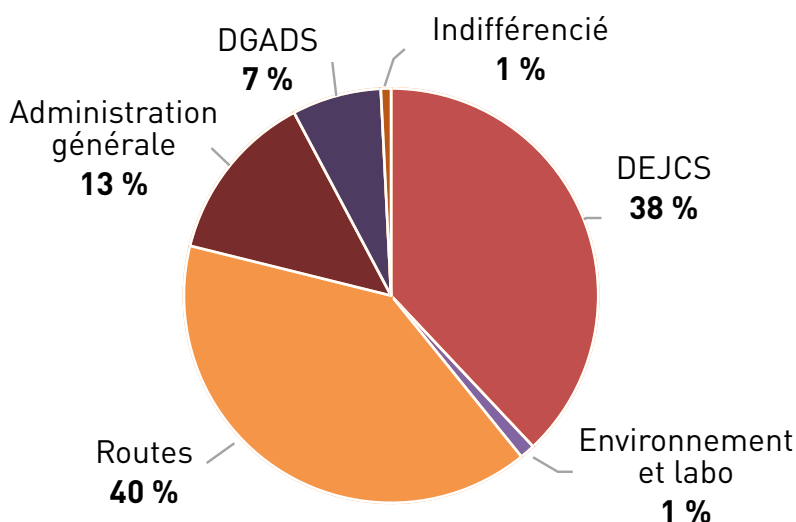
# Les résultats du bilan 2021

**65 390 tCO<sub>2</sub>e** émises par les activités du Conseil départemental.

Les postes les plus émetteurs sont les achats, les immobilisations, les déplacements et les consommations énergétiques des bâtiments.

Les pôles de compétences routes et collèges présentent l'empreinte carbone la plus importante, celle-ci étant liée à des compétences matériellement plus lourdes.

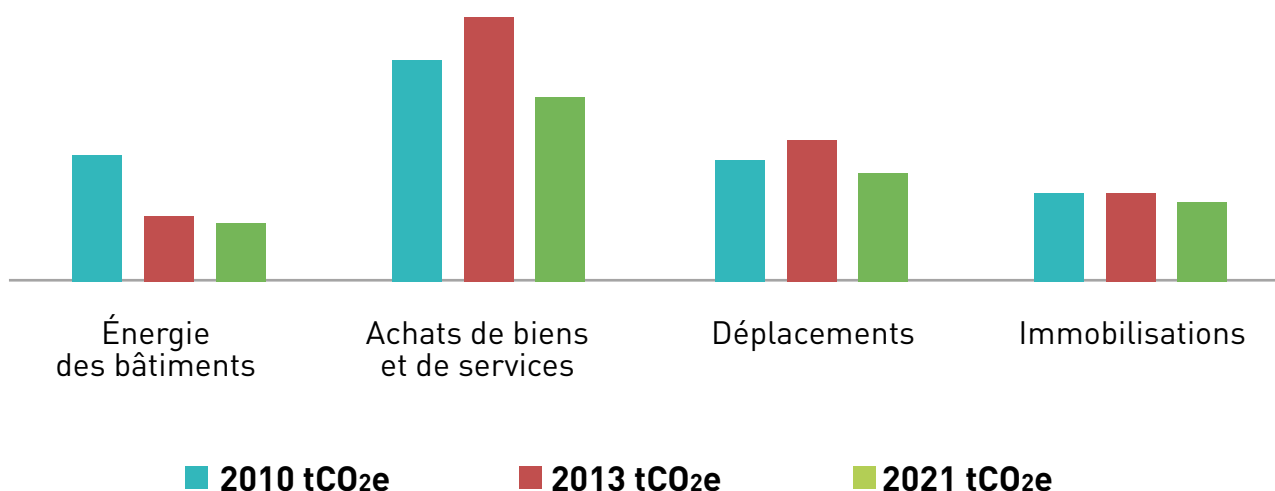
Ainsi, la **compétence Routes représente 40 % des émissions du Conseil départemental et la DEJCS 38 %.**



## Une baisse des émissions entre 2010 - 2013 - 2021

**14 %**

C'est la réduction brute des émissions entre 2013 et 2021, avec un périmètre équivalent. La réduction depuis 2010 est estimée à **-16 %**.



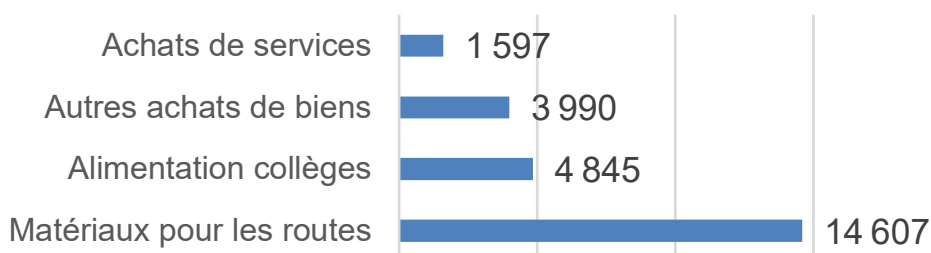
Les principales réductions viennent des **consommations énergétiques (-54 % sur 2010-2021)** et des **achats de biens (-18% sur la même période)**.

En parallèle, les **émissions associées aux routes ont baissé de 27 %**.

Ces réductions s'expliquent notamment par une amélioration des pratiques pour le volet routier et par une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux.

## Les postes les plus émetteurs

### ► Les achats - 25 039 tCO<sub>2</sub>e

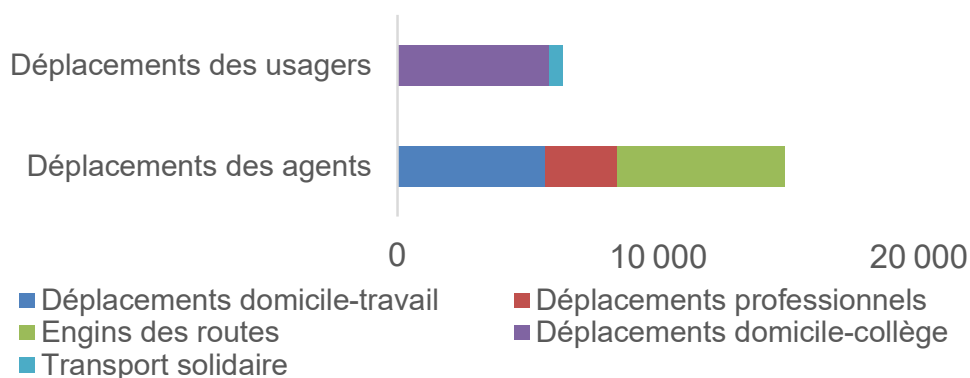


Les émissions associées à la **compétence routes** représentent **65 %** des émissions des achats et la **restauration scolaire** **19 %**.

L'amélioration des pratiques et des matériaux a permis de réduire de 40 % les émissions des travaux routiers.

### ► Les déplacements - 14 794 tCO<sub>2</sub>e

Déplacements domicile-travail (38 %), déplacements des usagers (43 %) et déplacements professionnels y compris déplacements des véhicules et engins de voirie (19 %).



Les **déplacements des engins de la compétence Routes** et les **déplacements domicile-travail** des agents sont les principaux postes d'émissions des déplacements internes du Conseil départemental.

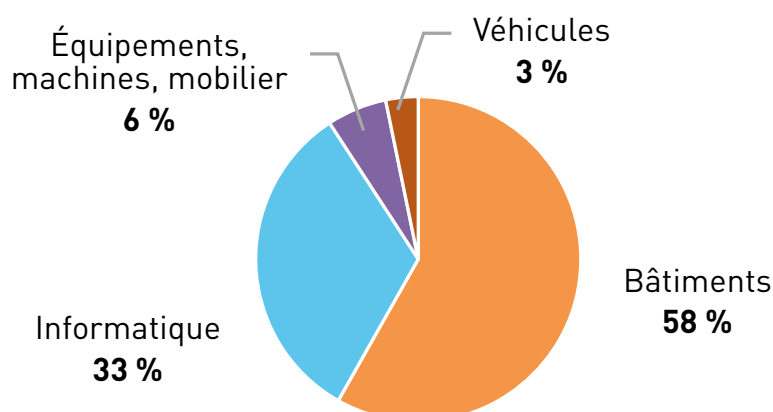
Les émissions des **déplacements des collégiens** sont estimées à 5852 tCO<sub>2</sub>e.

La voiture représente 83 % des distances parcourues pour se rendre au travail, le train et les transports en commun 9 % et les modes actifs 5 %.

Les kilométrages voiture ont été réduits de 10 % entre 2018 et 2021, notamment grâce au télétravail.

## Les postes les plus émetteurs

### ► Les immobilisations - 11 132 tCO<sub>2</sub>e

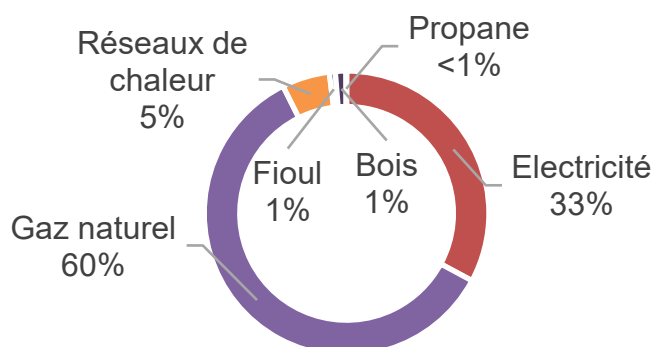


Les **collèges** représentent **82 % des émissions du patrimoine en cours d'amortissement** et **18 % des immobilisations informatiques**.

Toutes catégories confondues, l'éducation représente 72 % des montants d'amortissement pour 58 % des émissions de GES associées.

### ► La consommation d'énergie - 7 883 tCO<sub>2</sub>e

#### Mix énergétique consommé dans les bâtiments départementaux



L'essentiel des émissions de l'énergie provient de la **combustion des énergies fossiles dont le gaz**. Cette énergie représente 60% de la consommation et 83% des émissions.

**La consommation totale a baissé de 54%** entre 2010 et 2021.

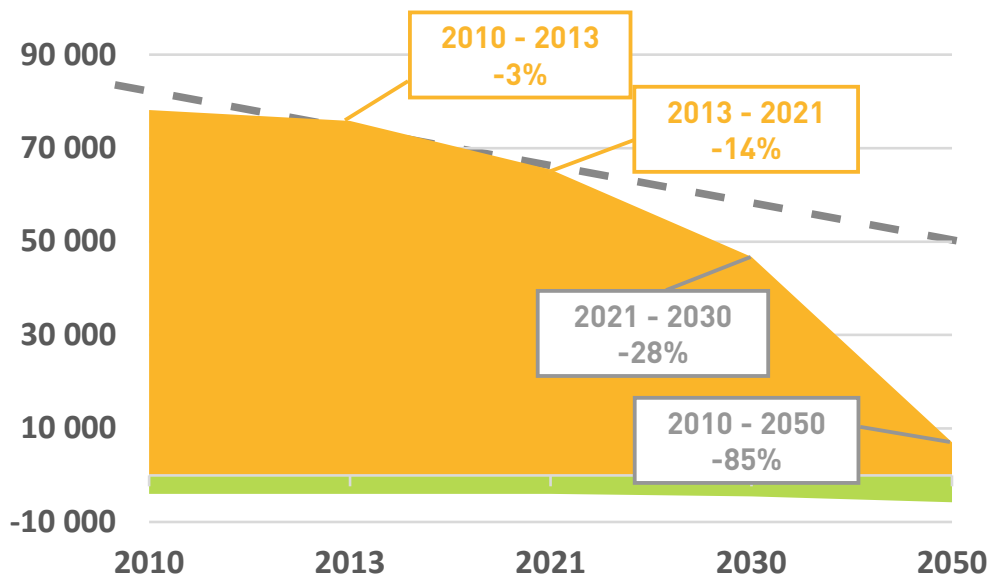
# Une stratégie et un plan de réduction des émissions

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 fixe des objectifs de réduction sectoriels des émissions de GES aux horizons 2030 et 2050. Appliqués aux postes d'émissions départementales, **les objectifs à atteindre sont de -28 % en 2030 et -85 % en 2050.**

Le plan d'action 2026-2030 permet **une réduction de -21% pour les actions quantifiables**, complétée par des effets leviers non quantifiables et une augmentation du stockage carbone.

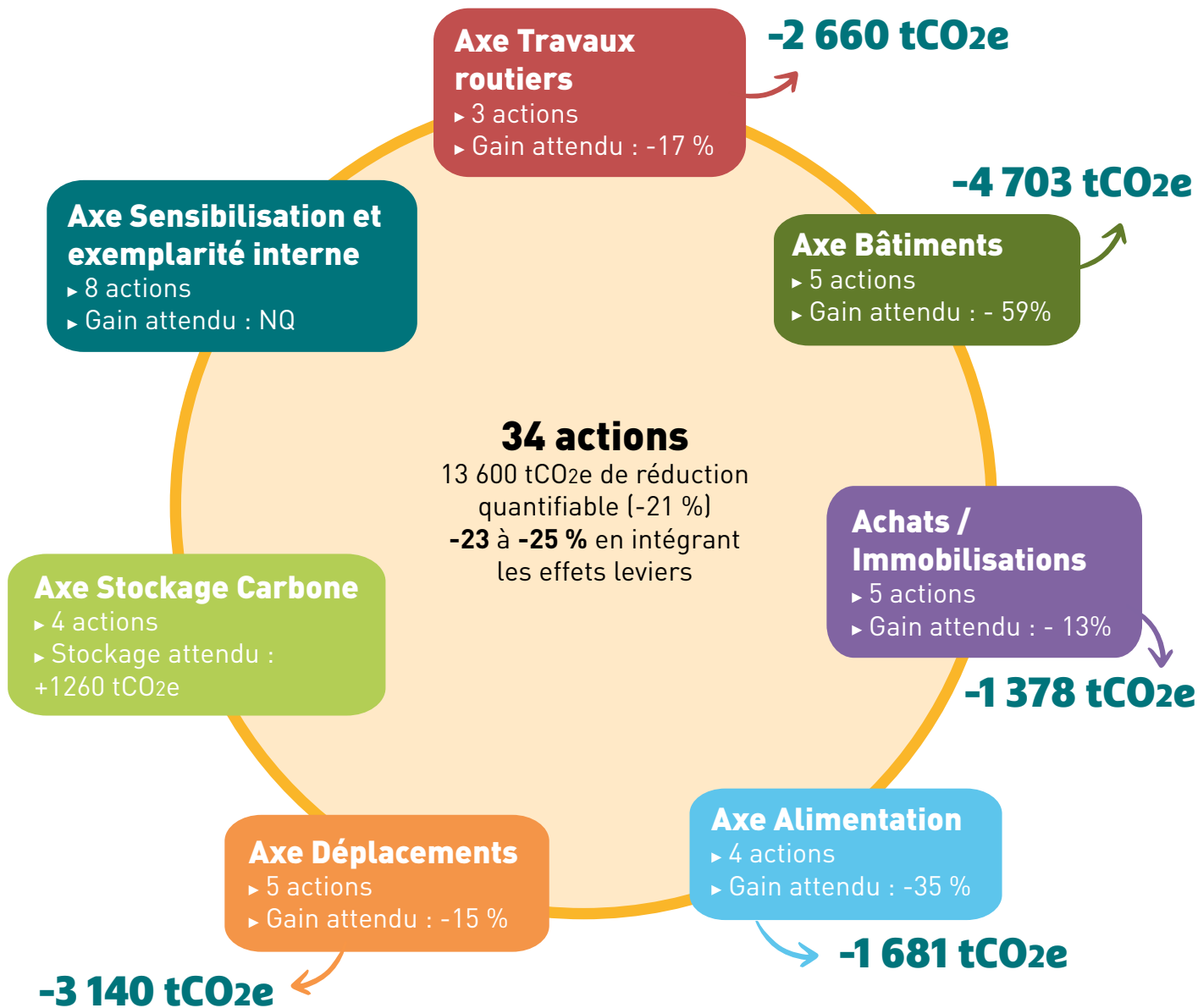
En 2030, ce sont **1 260 tCO2 supplémentaires qui pourront être stockés dans la végétation** grâce à des actions d'amélioration du stockage carbone du Conseil départemental.

**Projection d'évolution des émissions de GES  
du Conseil départemental pour l'objectif SNBC**



# Un plan d'action 2026-2030 ambitieux

Le plan de transition comporte 34 actions sur 7 axes visant la réduction des émissions liées aux activités et compétences du Conseil départemental.



# Plan d'action 2026-2030 détaillé

## ► Axe 1 - Bâtiments

1-1 Réduire l'impact carbone de la consommation énergétique	1-2 Avoir des bâtiments économes en énergie	1-3 Optimiser les énergies	1-4 Produire des énergies renouvelables	1-5 Réduire l'impact des gaz frigorigènes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sortir des énergies fossiles : fioul, gaz</li> <li>Conversion vers les énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux et construction pour des bâtiments bas carbone</li> <li>Critère matériaux sur constructions neuves et réhabilitations lourdes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'exploitation, régulation et gestion préventive</li> <li>Réduire de 10 % supplémentaire la consommation énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation de panneaux photovoltaïques sur une partie des bâtiments départementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation du suivi des fuites</li> <li>Réduction des fuites de 90 %</li> <li>Remplacement par des fluides moins émissifs</li> </ul>

## ► Axe 2 - Achats - immobilisations

2-1 Avoir une politique d'achats durables et responsables	2-2 Réduire la consommation de papier	2-3 Augmenter la durée de vie du matériel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre et amplifier la mise en place de critères dans les MP</li> <li>Seuil minimal pour le critère environnemental fixé à 20 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la fourniture, poursuivre la dématérialisation</li> <li>Poursuivre réflexion sur broyage/ recyclage des papiers confidentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le réparable, former à la réparation</li> <li>Bourse au mobilier</li> <li>Réparabilité dans les critères d'achat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre et amplifier les dons de matériel pour une seconde vie</li> <li>Réaliser un suivi quantitatif du réemploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critères de construction neuve / réhabilitation lourde : matériaux biosourcés, matériaux réemployés / recyclés</li> </ul>

## ► Axe 3 - Alimentation

3-1 Développer l'approvisionnement local	3-2 Réduire le poids carbone des repas servis	3-3 Formation des équipes de restauration	3-4 Réduire le gaspillage alimentaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Circuits courts, commandes groupées : travail avec les producteurs et critères MP</li> <li>100 % des repas cuisinés sur place, avec une majorité de produits locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40 % de l'offre de service est végétarienne</li> <li>Collèges : quantités, offre végétarienne</li> <li>RIA : saisonnalité, alternatives végé, repas froids</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation alimentaire équipes pédagogiques, élèves, agents</li> <li>Formation des équipes de restauration et renforcement en personnel des équipes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la connaissance fine du gaspillage</li> <li>Collèges et RIA</li> <li>Engager mesures de réduction</li> </ul>

# Plan d'action 2026-2030 détaillé

## ► Axe 4 - Travaux routiers

4-1 Politique interne d'éco-responsabilité dans la gestion des routes	4-2 Expérimenter et utiliser des matériaux moins émetteurs ou bas carbone	4-3 Gestion préventive des travaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une politique éco-responsable déclinée et opérationnelle</li> <li>• Renouvellement convention d'engagement avec acteurs via IDRRIM</li> <li>• Finaliser l'élaboration du pacte interne des actions pour les projets routiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En régie: liants moins émissifs, comparatifs carbone détaillés</li> <li>• Travaux neufs et gros entretien : augmentation du recyclé, poursuivre aires de covoit sans enrobé, réutilisation de produits d'un chantier pour l'autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticipation et mutualisation travaux</li> <li>• Diags et états des lieux annuels pour préconisations et plannings</li> <li>• Favoriser la maintenance préventive vs. Gestion curative (moyens humains et financiers, calcul carbone...)</li> </ul>

## ► Axe 5 - Déplacements

5-1 Déplacements domicile-travail	5-2 Déplacements professionnels	5-3 D Développer l'usage du vélo	5-4 Réduire le transport matériaux	5-5 Déplacements des collégiens
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les déplacements: télétravail, lieu de travail/habitation</li> <li>• Faire se déplacer les formateurs et non les agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les VE et verdissement parc</li> <li>• Alternatives au présentiel</li> <li>• Augmenter le recours au train et TC</li> <li>• Carburant plus vertueux XTL à la place du diesel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipements sur sites</li> <li>• Achats de VAE et rendre visible</li> <li>• Sécurisation, favoriser les déplacements à pied et à vélos</li> <li>• Renforcement du comptage et promotion des voies vertes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les chantiers avec réutilisation sur place</li> <li>• Inciter aux véhicules de chantier peu émissifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner l'impact des transports publics : développement de bus moins émissifs</li> <li>• Favoriser déplacements doux des collégiens</li> <li>• Sécurisation des voies cyclables menant aux collèges et développement des voies vertes</li> </ul>

# Plan d'action 2026-2030 détaillé

## ► Axe 6 - Stockage carbone

6-1 Bâtiments et végétation	6-2 Augmenter les surfaces puits de carbone	6-3 Compensation gros travaux	6-4 Politique de plantation d'arbres
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désimperméabilisation</li> <li>• Végétalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser le renforcement de la végétalisation sur les voies vertes et délaissés</li> <li>• Poursuite de la replantation ponctuelle sur RD</li> <li>• Recensement des délaissés routiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir systématisé les réflexions de végétalisation en amont des projets</li> <li>• Avoir intégré les surfaces de compensation aux surfaces puits de carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi annuel arbres coupés et replantés</li> <li>• Politique volontariste de replantation et élargir la plantation au schéma ENS</li> <li>• Augmenter les surfaces d'ENS par acquisition / gestion</li> </ul>

## ► Axe 7 - Sensibilisation et exemplarité interne

7-1 Gouvernance environnement / GES	7-2 Sensibiliser sur les impacts GES	7-3 Sensibiliser les agents à la sobriété énergétique	7-4 Sensibilisation sur les usages du papier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté DD dans la collectivité</li> <li>• Présenter les projets en coût global</li> <li>• Construire une gouvernance transition avec suivi, évaluation, animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les agents sur le poids carbone de l'environnement de travail (papier, numérique, fournitures....)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extinction des bureaux, lister les équipements à mettre en veille</li> <li>• Inciter les agents</li> <li>• Informer sur les évolutions de consommations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur la consommation annuelle de papier</li> <li>• Informer sur son évolution</li> </ul>
7-5 Sensibilisation au numérique responsable	7-6 Sensibilisation sur les déchets	7-7 Sensibilisation au mieux manger	7-8 Sensibilisation sur les déplacements
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des bonnes pratiques numériques et des éco-gestes</li> <li>• Formation de tous les agents au numérique responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation aux bonnes pratiques</li> <li>• Généralisation du tri sélectif dans les bureaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des agents et des élèves sensibilisés</li> <li>• Éducation alimentaire des élèves et agents 1j/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication sur le FMD, prise en charge des abonnements</li> <li>• Formation et animation pour bien rouler et entretenir les vélos</li> <li>• Formation à l'éco-conduite et aux véhicules électriques</li> <li>• Bonnes pratiques</li> </ul>



Hôtel du Département  
2, rue Guillemette  
30044 Nîmes cedex 9  
Tél. : 04 66 76 76 76

